

Françoise Le Bail Directeur-Général Adjoint Représentant de la Commission pour les PME

Entreprises et nouvelle stratégie de Lisbonne : quels bénéfices pour les PME, quels axes d'action pour la période 2007-2013 ?

L'Union européenne est confrontée aujourd'hui à des défis d'envergure tels que le vieillissement de nos sociétés et l'accroissement de la concurrence qui résulte de la mondialisation de l'économie. Dans ce contexte, le développement de la compétitivité est la seule possibilité pour les entreprises européennes, et notamment pour les PME, de rester profitables.

Pour y parvenir, la stratégie de Lisbonne a été renouvelée en mars 2005. La priorité va désormais à la croissance et à l'emploi. Cette nouvelle stratégie repose sur un ensemble de lignes directrices intégrées élaborées au niveau européen, tandis que les États membres doivent établir des programmes nationaux de réforme pour en assurer la mise en œuvre.

Il existe désormais un cadre cohérent au sein duquel ont été identifiés quatre domaines principaux dans lesquels il convient d'agir en priorité : investir dans les savoirs et l'innovation ; faire valoir le potentiel des entreprises, en particulier des PME ; répondre aux défis de la mondialisation et du vieillissement de la population et convenir d'une politique énergétique commune.

C'est dans ce contexte que la Commission a proposé fin 2005 une nouvelle stratégie en faveur des PME visant à préciser les politiques pouvant être mises en place, dans le cadre de l'objectif de Lisbonne, au profit de cette catégorie d'entreprise. La Commission propose premièrement d'intégrer le principe « penser aux petits d'abord » dans toutes les politiques, tant au niveau national qu'au niveau de

l'Union, afin que ces dernières soient mieux adaptées aux PME.

Plus spécifiquement, la Commission considère essentiel d'agir dans les cinq domaines suivants :

1. Promouvoir l'esprit d'entreprise et les compétences ;
2. Améliorer l'accès des PME aux marchés, notamment l'accès aux marchés publics et à la normalisation ;
3. Améliorer la réglementation et faciliter la participation des PME aux programmes communautaires ;
4. Améliorer le potentiel de croissance des PME, notamment par le renforcement de leur capacité d'innovation et un meilleur accès au financement ;
5. Renforcer le dialogue et la consultation.

Consciente de la nécessité d'appuyer cette démarche politique par des moyens financiers à la hauteur de ses ambitions, la Commission a conçu le prochain programme en faveur de l'innovation et de la compétitivité (PIC) pour que celui-ci profite pleinement aux PME. Plus de 3 Mds€ au total seront consacrés à ce programme sur la période 2007-2013, soit une augmentation de 60 % des dépenses annuelles en faveur des PME par rapport à la période actuelle.

Sur ces 3 Mds€, plus d'1 Md€ sera investi dans les instruments financiers qui sont destinés à améliorer l'environnement des PME. D'autres mesures du PIC aideront les PME à exploiter au mieux les technologies de l'information et à utiliser l'énergie plus efficacement.

Entreprises et nouvelle stratégie de Lisbonne : quels bénéfices pour les PME, quels axes d'action pour la période 2007-2013 ?

En terme de capital-risque, les PME innovantes ne peuvent prospérer que si elles ont un accès à ce type de financement. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas du fait du manque de prise de participation, des problèmes d'information et de la fragmentation du marché.

Pour faire face à ce problème, la Commission a publié, en juin 2006, une Communication « Financer la croissance : promouvoir la valeur ajoutée européenne » comprenant des mesures destinées à faciliter l'accès de ces entreprises au capital afin qu'elles puissent croître et se développer. La Commission a fixé comme objectif le triplement des investissements, en phase d'amorçage et de démarrage, afin de les faire passer de 2 à 6 Mds€ d'ici 2013. Cette initiative prévoit que l'Union européenne renforce sa contribution financière aux investissements de démarrage dans les entreprises innovantes, stimule la création d'un marché intérieur du capital-risque et encourage le financement bancaire traditionnel de l'innovation.

La Commission insiste plus généralement sur le soutien à l'innovation, moteur de croissance essentiel pour les PME. Ainsi la Commission entend-elle consacrer plus de 5 Mds€ dans le 7ème programme-cadre de R&D, qui couvrira la période 2007-2013, pour soutenir les efforts d'innovation et de recherche des PME. Des mesures de simplification ont été entreprises pour faciliter l'accès à ces programmes et la Commission étudie la création de chèques innovations pour permettre à des PME de s'entourer des conseils de consultants spécialisés.

Les nouveaux Fonds structurels, également programmés sur la période 2007-2013, continueront eux aussi à bénéficier aux PME et s'attacheront en priorité à soutenir leur développement à travers des actions à fort potentiel telles que l'appui à des incubateurs, la mise en réseau d'entreprises, les services d'appui, les formations entrepreneuriales et l'aide à l'internationalisation. En outre, le mécanisme JEREMIE permettra d'utiliser les Fonds structurels pour faciliter l'accès au financement des PME via des instruments de capital-risque, de garantie et de microcrédit.

Enfin, la Commission entend mettre à disposition des PME un réseau de qualité d'appui et d'information sur les questions européennes. Ainsi, le réseau des Euro Info Centres, qui aide les PME à participer aux programmes communautaires et à trouver des partenaires, et celui des Centres Relais Innovation, qui aide les PME dans l'innovation et le transfert de technologie, vont être renouvelés. Le nouvel ensemble qui en résultera sera doté de moyens accrus, favorisera les synergies et mettra l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des PME.

La Commission travaille pour faire en sorte que ses interventions financières profitent au maximum aux PME, moteur de croissance et d'emploi. L'Europe a besoin des PME pour être compétitive et les PME peuvent compter sur l'Union européenne pour rester dans la course. Elles sont désormais au cœur de ses actions et de ses politiques.

David White

Directeur

« Politique de l'Innovation »

L'innovation au coeur de la compétitivité des entreprises

Comment décrire le processus de l'innovation ?

L'innovation résulte de l'interaction entre la demande émanant des industriels, et l'offre technologique proposée par les académiques. Pour qu'il y ait innovation, la combinaison de ces deux éléments est nécessaire. Jusqu'ici, seules les mesures en faveur de l'offre d'innovation ont été privilégiées, par exemple l'offre technologique qui résulte des programmes de recherche.

En septembre, la Commission présentera une Communication pour que la demande issue des acteurs de l'Industrie soit renforcée. L'objectif est de créer les conditions d'un échange permanent et équilibré entre ceux qui connaissent au mieux le marché, les entrepreneurs et industriels, et ceux qui connaissent au mieux la technologie, à savoir les chercheurs et universitaires.

Il est également nécessaire d'encadrer cet échange dans un environnement administratif qui assure que la convergence entre ces deux points de vue soit transposée dans le monde commercial, c'est-à-dire dispose des moyens financiers nécessaires, de la formation professionnelle adéquate, de l'ordre réglementaire approprié, des mesures qui facilitent le démarrage des petites entreprises à caractère technologique...

Ces préoccupations sont permanentes pour la Commission, mais seront réexaminées et rééquilibrées dans les orientations publiées à l'automne.

Quels domaines d'action la Commission veut-elle privilégier ?

La Commission va présenter un paquet de mesures qui comporte 4 axes :

- Le premier vise les pôles de développement - clusters - qui sont indispensables à la compétitivité des entreprises. Ils existent déjà en Europe, mais sont trop petits, trop dispersés et insuffisamment spécialisés par rapport à ceux étudiés aux Etats-Unis ou au Japon. Nous suggérerons des moyens pour aider les Etats-membres à améliorer la structure de leurs clusters.

- Deuxième axe : le transfert de connaissances technologiques entre les universités et l'industrie est un problème permanent. Nous montrerons certaines pistes, inspirées des meilleures pratiques américaines et européennes, pour permettre d'améliorer la relation entre le monde académique et les entreprises. J'insiste sur le fait que cette relation est à deux sens, il ne s'agit pas seulement pour les académiques de délivrer le résultat de leurs travaux, surtout lorsque ceux-ci ne trouvent aucune application concrète, mais il est indispensable que les industriels fassent connaître aux universitaires leurs besoins en matière technologique.

- Troisième champ d'action : les incitations à caractère fiscal. Faire de l'innovation signifie prendre un risque. Il s'agit de supprimer les obstacles fiscaux à cette prise de risque là où ils existent, et de la favoriser par des mesures incitatives. Le statut

L'innovation au coeur de la compétitivité des entreprises

de « Jeune Entreprise Innovante » en France constitue un exemple de bonne pratique qui peut être une source d'inspiration pour les autres Etats-membres.

- Quatrième aspect : les services, qui sont majoritaires en termes d'emplois. En grande partie l'innovation a lieu actuellement dans le domaine industriel. Or, nous avons fait le constat qu'il y a un potentiel d'innovation insuffisamment exploité dans le secteur des services, par exemple en matière de business model, d'outils marketing, de stratégie, d'utilisation des TIC...

La Commission se félicite de la prochaine finalisation de la Directive « Services » qui vise à créer un marché intérieur unifié, condition préalable à une intégration plus grande de l'innovation dans les services.

Il y a de nombreuses autres actions en cours, telles que le régime de la propriété intellectuelle et de son exploitation, le programme d'amélioration de la réglementation sur les aides d'Etat allouées au Capital-risque et à la Recherche, la création de l'Institut Européen de Technologie ..., qui compléteront le paquet de mesures.

Les petites entreprises ont-elles la capacité d'intégrer l'innovation à leur modèle de développement ?

Il y a deux catégories d'entreprises qui sont indispensables pour l'évolution de l'innovation. Les grandes sociétés ont fait les vastes investissements nécessaires pour peaufiner les technologies et les mener au niveau

de développement commercial que nous connaissons aujourd'hui, par exemple dans le secteur aéronautique.

Mais les grandes sociétés dépendent des petites entreprises technologiques qui, très souvent, trouvent les innovations nécessaires aux grandes sociétés pour conserver un avantage permanent sur leurs concurrents. Donc elles sont intimement liées.

Par ailleurs, l'innovation n'est pas exclusivement technologique : quelquefois, simplement en améliorant la qualité du produit proposé ou la gestion de la relation avec ses clients, une petite entreprise devient plus performante que ses concurrents.

L'innovation est ce qui a fait la différence entre notre époque et celles qui ont précédé. Il y a toujours eu de l'invention, mais l'innovation permanente existe seulement depuis deux cents ans. C'est ce processus qui a généré la richesse des sociétés occidentales, et qui peut leur permettre aujourd'hui, alors que les marchés économiques sont globalisés, de conserver un avantage sur des concurrents émergents, notamment en Asie.

Cependant, l'innovation ne concerne pas uniquement le bien-être économique, elle s'applique aussi au développement des technologies visant à créer des éco-énergies, protéger notre environnement et préserver nos ressources naturelles, éléments clés de la qualité de vie.

Jean-Nöel Durvy

Chef d'Unité

« Financement des PME, Entrepreneurs et Innovateurs »

Programme Compétitivité et Innovation : doper le marché du capital-risque en Europe

Quelles sont les missions de l'Unité « Financement des PME, Entrepreneurs et Innovateurs » ?

La mission de l'unité est :
- Tout d'abord, d'assurer la promotion, la conception et l'évaluation des instruments financiers au service des PME de l'actuel programme pluri-annuel et à partir de janvier 2007, du programme Compétitivité et Innovation (CIP).

- Elle est aussi de développer une action de nature « politique » visant à améliorer l'environnement financier des entreprises et leur accès à des sources de financement. Cette activité repose sur une analyse comparative des actions et performances des Etats membres, sur les travaux de groupes d'experts nationaux réunis sur des thèmes spécifiques (par exemple, financement des entreprises en phase de démarrage) ou des workshops... Le but global est de contribuer à l'amélioration générale des performances, ainsi qu'à la réduction des écarts entre Etats membres dans le domaine du financement des entreprises.

- Le dernier volet de l'action de l'Unité concerne la diffusion, la promotion et la communication, faire en sorte de sensibiliser le monde de l'entreprise et le monde financier aux problèmes respectifs des uns et des autres. Il se traduit par l'organisation de conférences, d'actions de diffusion et de sensibilisation (par exemple, au nouvel environnement Bâle 2) mais aussi par des actions telles que la table ronde « Banquiers / PME » de façon à ce

que les PME bénéficient d'un environnement plus transparent en matière d'accès aux financements bancaires.

Quel est le bilan du programme pluriannuel pour les entreprises (MAP) 2000-2006 ? Quels sont les éléments clés du Programme Compétitivité et Innovation (CIP) 2007/2013 qui en prend le relais ?

Le MAP était un programme exclusivement axé sur la Politique d'entreprise alors que le CIP associe Politique d'entreprise et Politique de l'innovation en intégrant des programmes liés à l'éco-innovation, l'énergie, l'environnement et la société de l'information. Le MAP était doté d'un budget d'environ 500 M€ dont 15 à 20 % pour le capital-risque, budget doublé pour les instruments financiers du CIP dotés de 1,13 Md€ dont plus de 500 M€ pour le capital-risque. Parallèlement le FEI devrait renforcer sa capacité d'intervention en consacrant sur la période plus de 1 Md€ au capital-risque sur ses ressources propres.

L'Union européenne atteint donc sur les marchés financiers européens une masse critique en apportant 200 M€ supplémentaires par an au financement de l'early stage, ce qui représente 10 % du volume consacré chaque année par le marché à ce segment d'investissement. C'est un signal fort de notre soutien aux opérateurs du marché qui financent les champions mondiaux de demain, à l'image de Skype qui a bénéficié de financements européens ...

Programme Compétitivité et Innovation : doper le marché du capital-risque en Europe

Les instruments financiers du CIP comportent plusieurs nouveautés :

- l'extension des financements du type « capital-risque » à la phase d'expansion de l'entreprise (GIF2) et la possibilité d'accorder un soutien en fonds propres au cours des dix premières années d'existence de l'entreprise. Cette mesure est, en particulier, intéressante pour les start-ups de biotechnologies.

- L'extension des activités « garanties » aux fonds mezzanine et à la titrisation des portefeuilles de prêt aux PME.
- L'introduction dans les activités du type « capacity building » d'une ligne d'action « partnership » bénéficiant à des institutions financières de pays où le niveau d'intermédiation bancaire est insuffisant. Cette ligne d'action s'inscrit dans le prolongement d'activités antérieures du programme Phare et de l'action préparatoire « nouveaux Etats membres ».

Quels sont les conditions d'accès aux instruments financiers pour les opérateurs de capital-risque ?

Deux instruments principaux :

- GIF 1 (Growth Innovation Fund 1 - environ 250 M€), couvre les investissements initiaux. Il concerne les investissements dans des fonds de capital-risque qui financent les stades précoces, les fonds axés sur des secteurs (éco-innovation par exemple), des technologies ou des actions de RDT spécifiques, et les fonds liés aux pépinières d'entreprises qui, à leur tour fournissent des capitaux aux PME.

Par fonds, l'engagement total ne peut pas dépasser 30 M€ ni en général 25 % du fonds. Ce qui est très innovateur, c'est que GIF 1 peut co-investir dans des fonds et montages d'investissement promus par des investisseurs informels.

- GIF 2 (300 M€) couvre les investissements durant la phase d'expansion et investit dans des fonds de capital-risque qui financent des PME innovantes ayant un potentiel de croissance élevé dans leur phase d'expansion. Par fonds, l'engagement total ne peut pas dépasser 30 M€ ni en général 15 % du fonds.

Avec le Programme Compétitivité et Innovation, la Commission européenne démontre que l'avenir des entreprises, moteurs de la croissance et de la création d'emplois, est au coeur de ses préoccupations. Elle s'attachera, notamment, à remédier aux faiblesses en matière de financement en phases d'amorçage et de démarrage.

Je crois que ces actions, auxquelles s'ajoutent l'initiative JEREMIE dans le cadre des fonds structurels, devraient avoir un effet d'entraînement significatif sur le marché du capital-risque en Europe.

Sites :

http://ec.europa.eu/enterprise/index_fr.htm

<http://cordis.europa.eu/int/innovation/en/policy/cip.htm>

Jean-François Aguinaga

Unité « Financement des PME, Entrepreneurs et Innovateurs »

Le financement de la croissance des PME : la valeur ajoutée européenne

Dans une Communication adoptée le 28 juin 2006, la Commission européenne a identifié trois domaines d'action pour que les PME puissent attirer le financement dont elles ont besoin à mesure qu'elles se développent. Plus de capital-risque, plus de financement bancaire et un système financier mieux disposé à l'égard de la PME. Voici en substance le message livré dans la Communication « Financement de la croissance des PME : la valeur ajoutée européenne ».

Plus de capital-risque

Ces cinq dernières années, la croissance de l'investissement européen en capital initial est sur une pente négative alors que l'activité de capital-risque a rebondi depuis 2004, ainsi que les grandes opérations de rachat à effet de levier (LBO) qui fleurissent mieux sur les marchés européens que dans les vertes prairies américaines.

D'où vient cette réticence européenne à investir en capital initial ? Certes, le retour sur investissement est en moyenne significativement bas en Europe, ce qui est en soi une raison, même si les meilleures équipes de gestion européennes ont des résultats constamment comparables à leurs compétitrices.

D'autres éléments laissent perplexes : par exemple, la taille des fonds est limitée. A de notables exceptions près, trop peu d'équipes européennes envisagent de lever 100 M€ pour leur prochain fonds, dont quelque 10 millions sont fléchés vers le capital initial. C'est pourtant une pratique dans certains Etats-Membres.

Un autre sujet de réflexion concerne la taille de l'investissement individuel en capital initial. Il se situe en dessous du million d'euro dans l'UE alors que les praticiens nord-américains apportent en moyenne 5 fois plus à la nouvelle PME dans laquelle ils investissent. Si on ajoute à ces pratiques le fait qu'un investissement trans-national relève du parcours du combattant tant d'un point administratif que fiscal, on aboutit à un paysage fragmenté et peu propice à l'innovation.

C'est pourquoi, la Commission européenne a attiré l'attention des gouvernements sur ces développements peu compatibles avec l'agenda de Lisbonne.

Notons au passage qu'un marché européen plus fluide permettrait que les pays dont la taille du marché national du capital-risque est très limitée attirent des investissements directs provenant d'autres Etats-membres en faveur de leurs « jeunes pousses ».

Le financement de la croissance des PME : la valeur ajoutée européenne

De nouveaux espaces pour le financement bancaire et non-bancaire

Alors que le capital-risque représente la partie spectaculaire du financement des entreprises, la banque demeure la principale source de financement externe de la PME. Souvent, elle est adossée à de solides systèmes de garantie et de garantie mutuelle.

Il reste toutefois à explorer de nouveaux espaces. Parmi les activités pionnières, on trouvera celles qui consistent à offrir un financement approprié à des entreprises en phase de transmission ou bien à des entreprises matures à croissance stable.

Dans ces deux cas, l'apport de quasi fonds propres ou financement mezzanine peut permettre de trouver le bon équilibre entre capitalisation, indépendance et niveau d'endettement acceptable.

On trouve enfin pour des micro-entreprises des besoins de crédit inférieurs à 25 000 €. Ce type de transactions se heurte à tous les obstacles à la fois. Une réflexion approfondie sur la réglementation régissant cette activité a été lancée : un rapport sur le sujet sera disponible fin 2006.

Tant en matière de microcrédit que de financement mezzanine, le Programme Innovation et Compétitivité (PIC) offrira dès 2007 des instruments financiers susceptibles de partager le risque avec des intermédiaires financiers qui pratiquent ce type d'opérations pionnières.

Par ailleurs, en plus des instruments financiers de PIC, la Commission a lancé l'initiative JEREMIE dans le cadre du FEDER. Désormais, les régions sont encouragées à promouvoir des instruments financiers PME dans des domaines tels que le capital-risque, les garanties et le microcrédit.

La Commission européenne donne rendez-vous à tous les acteurs du financement PME en 2009, date à laquelle un rapport relatera les progrès réalisés par les uns et les autres.

Pour le texte complet de la Communication :
http://ec.europa.eu/entreprise/entrepreneurship/financing/docs/com2006_financing_sme_growth/sec2006_841_financing_sme_growth_fr.pdf

Jean-Charles Leygues Directeur Général Adjoint

Politique régionale, politique de l'innovation et PME

Comment se traduit l'impact de la DG Politique régionale sur les entreprises européennes ?

Le premier point est que la politique régionale, soutenue par les fonds structurels, FEDER, Fonds social et Fonds de Cohésion, est essentiellement une politique d'investissements publics fondée sur des subventions publiques, autour de trois thèmes majeurs : le financement des infrastructures, les investissements productifs, dans lequel évidemment les entreprises sont la cible centrale puisqu'il s'agit de favoriser le développement économique au travers des PME, et les ressources humaines, dans lequel intervient le Fonds social européen.

L'ingénierie financière n'a pas constitué à ce jour le cœur de cible de l'utilisation des fonds structurels, même si avec l'initiative JEREMIE, qui s'inscrit dans le message venant de la Stratégie de Lisbonne, en particulier sur le thème de l'innovation, nous souhaitons inciter les autorités de gestion régionales et nationales à créer des «revolving funds».

Quel est le bilan de l'utilisation des fonds structurels pour créer des outils d'ingénierie financière au cours de la période 2000/2006 ?

Les chiffres sont extrêmement faibles pour la raison que l'ingénierie financière est une question de marché. Or les fonds structurels sont confiés à des organismes publics qui distribuent l'argent communautaire sous forme de subventions. Il faut

donc une motivation extrême et une prise de risque la moins élevée possible afin qu'ils envisagent de se déposséder de moyens d'action directs pour les confier à des gestionnaires de fonds privés dont les actions ont des résultats incertains et à très longue échéance.

La Commission est cependant convaincue qu'ils ont intérêt à mettre en oeuvre des instruments financiers pour certaines catégories de mesures, notamment celles qui ont trait aux PME et liées aux processus de l'innovation.

Comment la DG Politique régionale incite-t-elle les régions à tirer profit de l'initiative JEREMIE ?

JEREMIE comporte deux phases : d'abord la Commission fera des diagnostics elle-même sur les besoins en matière d'ingénierie financière dans les régions pour avoir des arguments tangibles, en fonction des résultats obtenus, à faire valoir auprès des autorités publiques, et les encourager à utiliser davantage les instruments financiers. Deuxième phase : la création des fonds de capital-risque avec l'incitation, et la liberté pour les Etats-membres, de passer par le FEI.

Parallèlement, les services de la Commission et la Banque européenne d'investissement ont mis en place une procédure visant à faciliter la mise en oeuvre de JEREMIE grâce à un assouplissement de la réglementation des fonds structurels.

Politique régionale, politique de l'innovation et PME

Quelles sont les autres aspects de la politique de l'innovation menée par la DG Politique régionale ?

Le premier point, avant de parler des actions d'ingénierie financière et notamment en ce qui concerne la France, est de convaincre les 22 régions françaises qui reçoivent 9 Md€, d'inscrire le thème de l'innovation au cœur de leurs priorités. Cela signifie programmer, au niveau régional, l'action en faveur de la recherche, et travailler sur les liens entre recherche et innovation.

Deuxième point, les transferts de technologie et les transferts de savoir-faire. Cette partie de l'innovation concerne plus particulièrement les petites et moyennes entreprises qui sont notre cible N°1. Nous souhaitons que les Régions françaises, qui enregistrent un retard majeur en matière d'innovation à l'exception de deux ou trois d'entre elles, stimulent la fabrication de brevets, la mobilisation des PME sur les marchés extérieurs et la capacité de coopération interrégionale. Il serait souhaitable en particulier de favoriser les réseaux et les collaborations autour des PME, sur différents domaines, pour qu'elles bénéficient des transferts de technologie qui leur confèrent un avantage concurrentiel et accroissent leur compétitivité.

Troisième aspect : l'un des problèmes des petites PME françaises est leur incapacité à accéder aux marchés extérieurs, notamment les marchés européens.

La Commission souhaite encourager l'utilisation de fonds FEDER pour la création, par les Régions, de services d'accompagnement des PME à l'international.

Le message que nous essayons de porter est que l'avenir du développement d'une région se trouve à l'extérieur de cette région. Il y a des expériences en Europe qui vérifient cette assertion : les pays scandinaves, la Lombardie, la Catalogne, l'Ecosse, l'Irlande montrent la voie.

L'objectif « Coopération territoriale européenne » peut également inciter les régions à concevoir un développement exogène ?

La coopération transfrontalière et transnationale, dotée de 7 Mds€ dont 5,5 Mds€ pour la coopération transfrontalière de proximité, a en effet pour but de soutenir le développement local grâce aux partenariats et accords noués entre PME de part et d'autre d'une frontière.

L'objectif de la politique régionale est de favoriser le développement, c'est pourquoi son thème moteur est celui de l'innovation.

C'est par le biais des PME, parce que ce sont les entreprises qui sont sources de croissance et d'emplois, que nous ferons de l'Union européenne l'une des économies mondiales les plus compétitives.

Site de la Politique régionale :
http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm

Marc Schublin Head of « JEREMIE »

FEI 2007/2013 : nouvelle politique d'offre de financement en faveur des PME

Quelles sont les missions du FEI, et son activité 2001/2006 en matière de financement des PME ?

Le FEI est l'institution de l'Union Européenne spécialisée dans le financement des PME. L'activité du FEI sur la période 2001/2006 s'est bien développée dans ses deux métiers essentiels : capital-risque, dans les Etats-membres où le marché est développé mais défaillant en amorçage et démarrage, capital-développement dans les pays où les structures de financement des PME sont quasi-inexistantes. L'intervention du FEI est importante puisqu'il apporte 30 % des capitaux levés par un fonds, et surtout le FEI doit être capable d'attirer d'autres investisseurs.

L'activité « garantie », notre deuxième métier, a également connu un très fort accroissement avec beaucoup d'opérations de titrisation, en France notamment avec la Socama. De manière générale, en France l'activité est très forte, surtout en capital-risque qui représente plus de 20 % du portefeuille FEI.

Au cours des dernières années, le FEI a considérablement étendu son champ d'action ?

Sur la période, le Fonds a développé des facilités de co-investissements avec des opérateurs nationaux. Par exemple, le Gouvernement Fédéral d'Allemagne a choisi le FEI pour assurer la gestion d'une facilité

de 500 M€ à laquelle nous apportons 250 M€. En faisant appel au FEI, le gouvernement allemand double les capitaux mis à disposition pour le financement de ses entreprises innovantes. L'Espagne a également mis en place un tel dispositif. Et en France nous préparons un fonds de 500 M€ environ avec une banque et des assureurs, pour financer le démarrage et le développement des PME françaises.

Nous avons également créé une activité de conseil pour aider les autorités nationales ou régionales qui nous sollicitent à concevoir des programmes pour les PME en matière de financements, transferts de technologie ... en tirant parti de notre connaissance du marché et des meilleures pratiques européennes.

De plus, nous avons ouvert un guichet spécifique pour soutenir la Recherche, TechTranstert, doté d'un mode d'intéressement inspiré de l'exemple britannique : nous apportons des capitaux FEI à des centres de recherche qui, en contrepartie, nous rétrocèdent une partie des royalties sur les brevets pendant une période déterminée. Notre objectif est de créer un effet d'entraînement sur le marché en montrant aux opérateurs privés - capital-risqueurs, assureurs... - que ce type d'investissement peut être rentable. Notre premier accord a été conclu, pour 10 M€, avec un centre de recherche de Louvain (Belgique).

FEI 2007/2013 : nouvelle politique d'offre de financement en faveur des PME

La DG Politique régionale, en charge des fonds structurels, l'un des plus gros budgets de l'Union, a conclu un accord, dénommé JEREMIE*, avec la Banque européenne d'investissement, en matière d'ingénierie financière. Quel va être le rôle du FEI ?

L'initiative JEREMIE se résume à un ensemble de modalités pratiques de mise en oeuvre des crédits d'ingénierie financière du FEDER. Elle se fonde sur la relative faiblesse des moyens du FEDER dévolus aux actions d'ingénierie financière dans le passé, et dans une certaine mesure, sur leurs résultats insuffisants : la logique de subvention prédominait sur la recherche d'un retour sur investissement. Or l'on sait que les ressources du FEDER vont être réduites en 2015, et il est donc important d'entrer dès maintenant dans une phase « revolving » où les instruments financiers sont rentables, donc attractifs pour les investisseurs privés, et produisent des plus-values qui pourront être réinvesties dans les programmes PME. JEREMIE marque par ailleurs la volonté nouvelle de la Banque européenne d'investissement de s'impliquer davantage auprès des autorités régionales.

La Commission a confié au FEI le soin d'évaluer les besoins en instruments financiers, en se fondant sur l'analyse des défaillances du marché. Nous devons ensuite formuler des recommandations opérationnelles pour y remédier. Les évaluations sont menées

essentiellement à l'Est dans les nouveaux Etats-membres où les montants alloués via le FEDER sont considérables, de même que les besoins puisque en matière d'instruments financiers bien souvent tout est à faire. Après la phase d'évaluation qui sera finalisée en 2007, les Etats ou autorités régionales pourront opter pour le système JEREMIE qui offre des facilités de gestion (allocation d'une enveloppe globale et non par projet par exemple). Ils auront le choix également de faire appel à un gestionnaire de leurs fonds FEDER/ingénierie financière, qui pourra être le FEI. Nous avons déjà signé un accord de principe avec la Slovaquie qui dispose de grandes industries mais n'a pas d'outils financiers ciblés PME, pour un montant de 750 M€, soit presque 10% de leur enveloppe FEDER.

Avec l'initiative JEREMIE, le FEI aura la responsabilité de définir, pour le compte des Etats-membres qui lui confieront un mandat de gestion, les programmes visant à faciliter l'accès des PME au financement.

C'est un défi que nous nous apprêtons à relever en nous appuyant sur plus de 10 ans d'expérience du marché européen du financement des entreprises.

Site : <http://www.eif.org>

*JEREMIE : Joint European REsources for Micro to medium Enterprises

Thomas Arnold Chef d'Unité « Recherche et PME »

Les PME dans le 7^{ème} Programme Cadre Recherche et Développement

Quel bilan peut-on tirer de la participation des PME au 6^{ème} PCRD ?

Le 6^{ème} programme-cadre a offert de nombreuses opportunités de participation aux petites et moyennes entreprises (PME). La Commission s'était fixée l'objectif de dépenser au moins 15 % du budget des priorités thématiques en faveur des PME. Les estimations qui couvrent deux années de mise en oeuvre du 6^{ème} programme-cadre établissent une participation des PME à hauteur de 13,6 % du budget. Bien qu'en dessous de l'objectif de 15 %, ces estimations montrent une tendance positive.

Dans le domaine des actions spécifiques pour PME, environ 300 organisations françaises participent actuellement à des projets de recherche coopérative et collective. Un peu plus de 120 de ces participants sont des PME, souvent de très petite taille.

Quels sont les grandes thématiques du 7^{ème} PCRD ?

Le 7^{ème} programme-cadre s'inscrit en droite ligne dans cette expérience positive qui a permis d'intégrer les activités des PME dans les actions de recherche. Celui-ci est organisé en quatre programmes spécifiques, correspondant à quatre objectifs majeurs de la politique de recherche européenne. Ces quatre programmes complémentaires sont les suivants :

- « COOPERATION », en vue d'emporter le leadership dans les domaines clés des sciences et des technologies,
- « IDEES », pour stimuler la compétition et l'excellence aux confins de la recherche fondamentale,
- « PERSONNEL », pour soutenir la formation et le développement de la carrière des chercheurs (actions Marie Curie),
- « CAPACITES », pour assurer une capacité performante de recherche et d'innovation.

Le budget global du 7^{ème} programme-cadre (2007-2013), couvrant l'ensemble des investissements européens dans la recherche, s'élève à 54,5 Mds€.

Quelles formes, quels budget et programme spécifiques prend le soutien européen à la participation des PME au 7^{ème} PCRD ?

La participation des PME aux projets de recherche est encouragée dans les quatre programmes.

Du côté du programme « COOPERATION », ce sont les PME technologiques à haut potentiel de recherche qui sont ciblées, pour la participation aux projets de recherche dans les domaines des neuf thèmes prioritaires. La simplification des procédures administratives ainsi que la flexibilité en matière de choix du schéma de financement sont des

Les PME dans le 7^e Programme Cadre Recherche et Développement

éléments qui permettront une participation optimale des PME. De plus, leurs besoins et potentiels spécifiques en matière de recherche seront pris en compte dans l'élaboration des thèmes de recherche.

Dans le cadre du programme «IDEES», les équipes de recherche de PME hautement technologiques pourront être à l'initiative de propositions, au même titre que toute autre organisation.

Au sein du programme « PERSONNEL », un accent particulier est mis sur la réalisation de passerelles et de partenariats entre les entreprises et les universités par le biais d'actions de type « Marie Curie ». Cette initiative vise à soutenir la collaboration de long terme entre universités et entreprises, PME en particulier, en vue de permettre à ces dernières de recruter des chercheurs expérimentés. Enfin, dans le programme « CAPACITE », la partie " Recherche au profit des PME " vise à renforcer la capacité d'innovation des PME européennes et leur contribution au développement de produits et marchés fondés sur de nouvelles technologies, en les aidant à intensifier leurs efforts en matière de recherche, à externaliser certaines activités, à étendre leurs réseaux de partenaires, à exploiter efficacement les résultats de la recherche.

Ces actions spécifiques s'adressent principalement aux PME de faible ou moyenne intensité technologique dont les capacités de recherche sont réduites ou inexistantes et couvrent

l'ensemble du champ d'investigation scientifique et technologique. Les PME à forte intensité technologique, confrontées à la nécessité d'actions de recherche en dehors de leurs propres capacités peuvent également participer à ces actions. Deux formules de financement sont prévues : la recherche au profit de PME et la recherche au profit d'associations de PME. Le budget indicatif pour ces mesures est d'environ 1,3 milliards d'Euro.

Le 7^e programme-cadre entend bien permettre aux PME de valoriser au mieux leur potentiel d'innovation.

Taux de financement revus à la hausse, simplification des procédures, variété de schémas de financement, accès facilité aux résultats de la recherche, sont quelques uns des avantages proposés par le 7^e programme-cadre aux PME, leur donnant dès lors l'opportunité d'établir des partenariats transnationaux au sein desquels se développeront des connaissances nouvelles débouchant sur des produits et services innovants, renforçant dès lors leurs positions sur le marché.

Site DG Recherche :
http://ec.europa.eu/research/index_fr.cfm

Georges Kolivas Senior Policy advisor

Unité « Coordination, Fonds de solidarité »

*Exemple de bonne pratique régionale en Andalousie :
financement des PME avec le soutien du FEDER et du FEI*

Le principal objet de l'Agence de Développement du Gouvernement de l'Andalousie, créée en 1987, est la promotion de l'innovation. Depuis 2004, cet objectif est d'autant plus affirmé que l'Agence dépend du Ministère Régional de l'Innovation.

Pour réaliser sa mission, l'Agence a mis en oeuvre, avec le concours des fonds structurels, une vaste gamme d'outils financiers à destination des PME : capital-risque (avec le concours du Fonds européen d'investissement), programme CAMPUS, aides remboursables / micro-crédits, prêts (avec le concours de la Banque européenne d'investissement), subventions, garanties.

Capital-risque

Dès 1989-93, 5 sociétés d'investissement locales ont été créées, puis en 1999, un Fonds de Capital-Risque Régional en partenariat avec les Caisses d'épargne andalouses. Au total, 18 M€ seront investis, la contribution des Fonds FEDER représentant la moitié de l'investissement (9M€).

En 2002, un nouveau Fonds de Capital-risque Régional a été levé, « Andalucia Capital Desarrollo », avec la participation du FEI, pour 36 M€. En 4 ans à peine, près de la moitié du fonds est engagé dans 5 participations, soit un investissement moyen de 3 M€ par entreprise. L'augmentation du ticket moyen, de même que l'engagement du FEI à hauteur de 12,5 M€, témoignent de la vigueur de l'économie régionale ainsi que de la confiance des investisseurs dans le potentiel de croissance des PME

andalouses. Ce partenariat avec le FEI devrait être reconduit dès 2006 au sein d'un nouveau fonds à vocation interrégionale et transfrontalière.

Programme CAMPUS

Lancé en 2004, il a pour vocation de répondre aux besoins des universités et chercheurs en matière de transferts de technologie. Le programme veut produire un effet d'entraînement : il s'agit d'encourager la création d'entreprises technologiques autour de services ou produits issus des résultats de la recherche. A ce jour, 11 projets ont été approuvés pour près de 1 M€ sous forme de prêts ou prêts participatifs. Les dispositifs en capital risque prennent ensuite le relais.

Enfin, divers dispositifs d'appui sectoriels (jeunes entrepreneurs, femmes...) ont pour vocation de créer une véritable culture entrepreneuriale en facilitant le passage à l'acte : subventions, aides remboursables et micro-crédits sans garantie ni intérêts, assistance technique. De 2000 à 2006, le total des aides remboursables approuvées s'est élevé à 21 M€, soit un montant moyen par projet de 73 000 €.

C'est pour stimuler la mise en oeuvre des instruments financiers en région que la Commission a lancé JEREMIE 2007/2013, en partenariat avec le FEI. Le potentiel d'investissement est significatif, de l'ordre de 5 à 10 Mds€ des programmes opérationnels des Fonds Structurels engagés sur la période dans des instruments financiers en faveur des PME.

Principaux fonds européens pour les PME

Panorama rédigé en partenariat avec les services de la Commission européenne,
DG Entreprises et Industrie

Guide de la politique en faveur des PME : http://ec.europa.eu/entreprise/smes/index_fr.htm

RECHERCHE ET INNOVATION

7^e Programme Cadre pour la Recherche et le Développement (PCRD)

Budget : 50,5 Mds€

La structure du 7^e PCRD prévoit quatre grands programmes spécifiques dont chacun correspond à un objectif majeur de la politique européenne de recherche :

“ *Coopération* ”

Le programme spécifique Coopération vise à faire accéder l'Europe à la première place dans des domaines scientifiques et technologiques essentiels en soutenant la coopération entre universités, industries, centres de recherche et pouvoirs publics dans l'ensemble de l'Union européenne ainsi qu'avec le reste du monde.

Budget : 32,3 Mds€

“ *Idées* ”

Le programme « Idées » met en place un mécanisme destiné à soutenir les scientifiques, ingénieurs et universitaires réellement créatifs dont la curiosité intellectuelle et la soif de connaissances devraient permettre de faire les découvertes inattendues et d'ouvrir de nouvelles perspectives de progrès technologiques. Budget : 7,5 Mds€

“ *Personnel* ”

Le programme « Personnel » fait partie d'une vaste stratégie intégrée visant à développer, qualitativement et quantitativement, les ressources humaines en R&D en Europe.

Budget : 4,7 Mds€

“ *Capacités* ”

Le programme « Capacités » permettra de développer les moyens de recherche et d'innovation à travers l'Europe.

La partie « Recherche au profit des PME » vise à renforcer la capacité d'innovation des PME et leur contribution au développement de produits et marchés liés à de nouvelles technologies. Deux formules de financement : soutien de la recherche au profit de PME ou au profit d'associations de PME. Budget de 4,3 Mds€ dont 1,3 Mds€ environ pour « Recherche au profit des PME ».

La participation des PME aux appels à propositions est encouragée au sein des différents programmes, notamment par la simplification des procédures administratives, et une souplesse accrue dans le choix du régime de financement approprié.

http://ec.europa.eu/research/index_fr.cfm

<http://cordis.europa.eu/innovation/fr/policy/cip.htm>

Competitiveness and Innovation Program (CIP)

Budget : 3,6 Mds€

Le programme-cadre proposé s'organise autour de trois grands secteurs d'activité :

(1) Lancement et croissance des PME : le « **programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise** », (2,170 Mds€, dont 430 M€ pour la promotion de l'éco-innovation) facilitera l'accès des PME aux sources de financement, favorisera une meilleure intégration des réseaux existants de services de soutien aux entreprises (Euro Info Centres et Centres Relais Innovation) et financera des activités d'innovation (INNOVA, Pro-Inno, etc).

Plus d'1 Md€ seront consacrés aux instruments financiers gérés par le Fond européen d'investissement (FEI). Celui-ci co-investit dans des fonds de capital-risque (couvrant les phases de démarrage et d'expansion) et procure des co-garanties sur les prêts.

(2) Technologies de l'information et de la communication : le « **programme d'appui stratégique en matière de TIC** » (730 M€), contribuera à la compétitivité, à la croissance et à la création d'emplois en stimulant une adoption plus large et une exploitation plus efficace des TIC.

(3) Utilisation accrue des énergies renouvelables et réduction de la consommation énergétique : le « **programme Énergie intelligente - Europe** » (730 M€) soutiendra l'efficacité énergétique, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ainsi que les solutions technologiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le secteur des transports.

http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/cip/index_fr.htm
<http://www.eif.org>

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Marco Polo II - 2007-2013
Budget : 400 M€

Ce programme a pour but de déplacer l'accroissement annuel moyen du fret routier international vers le transport maritime à courte distance, le rail, et les voies navigables.

Deux nouveaux types d'action à partir de 2007 : les Autoroutes de la Mer et

les actions d'Évitement du Trafic. Elles devraient conduire à la réduction du fret routier international.

Marco Polo II élargit également le champ du programme à tous les pays voisins de l'Union européenne, met l'accent sur le rôle du fret ferroviaire et clarifie l'étendue de certaines mesures d'infrastructure.

http://ec.europa.eu/transport/marcpolo/index_en.htm

LIFE + 2007/2013
Budget : 2,1 Mds€

LIFE+ regroupe des instruments et programmes existants de la politique de l'Environnement européenne parmi lesquels le programme LIFE actuel, les programmes Forest Focus et Urban, le programme de financement en faveur des organisations non gouvernementales (ONG) oeuvrant dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'un fonds généraliste à l'appui de la conception et de la mise en oeuvre des politiques

Le nouveau programme s'articule en trois volets : « LIFE+ Nature et biodiversité », « LIFE+ Mise en oeuvre et gouvernance », « LIFE+ Information et communication ».

Un programme stratégique pluriannuel permettant d'articuler priorités nationales, régionales et européennes, sera élaboré et constituera la base des programmes de travail annuels mis en oeuvre par les agences nationales.

<http://ec.europa.eu/environment/life/news/futureoflife/htm>
http://ec.europa.eu/environment/index_fr.htm
ADEME : <http://www.ademe.fr>

RELATIONS EXTERIEURES

Al Invest III (Amérique Latine)

Budget 2004-2007 : 42 M€

Chaque année, la Commission cofinance des rencontres sectorielles pour des entreprises européennes et latino-américaines qui cherchent à établir des relations commerciales et des alliances stratégiques.

Objectifs d'Al-Invest :

- Contribuer à l'internationalisation des entreprises des deux régions, en incitant les PME européennes à investir dans la modernisation technologique et de gestion des entreprises latino-américaines qui le désirent.
- Renforcer les relations inter-régionales au travers de transferts de technologie et des connaissances techniques européennes vers l'Amérique Latine.
- Maintenir une coopération durable et d'intérêt mutuel entre les entreprises de deux régions.

L'entreprise participante doit uniquement payer ses frais de voyage et de logement. La Commission prend en charge 80 % des frais d'organisation, et plus particulièrement ceux relatifs à la préparation des entrevues individuelles entre entreprises européennes et latino-américaines (également appelées " agendas "), 20 % sont pris en charge par les institutions membres du network, appelés Coopeco (ACFCI, Ubifrance) auxquelles doivent être adressées les demandes de participation.

<http://www.al-invest3.org>

http://ec.europa.eu/comm/europeaid/projects/al-invest/index_en.htm

Asia Invest II 2003-2007

Budget 2006-2007 : 20 M€

(Pays d'Asie notamment Chine, Inde, Indonésie, Corée du Nord, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Vietnam)

Initiative de l'Union européenne visant à promouvoir et soutenir la coopération entre entreprises européennes et asiatiques.

Actions financées : 3 domaines d'activité :

- 1 - Activités de rapprochement entre les entreprises européennes et asiatiques :
 - Asia Venture : missions interentreprises à petite échelle entre l'Europe et les pays asiatiques les moins prospères
 - Asia Interprise : rencontres multi-sectorielles d'entreprise à entreprise réunissant au moins 45 PME, rencontres à échelle moyenne, organisées en Europe et en Asie
 - Asie Partenariat : rencontres multi-sectorielles à grande échelle, d'entreprise à entreprise. Rencontres organisées en Europe et en Asie.

- 2 - Développement du secteur privé asiatique sous la forme d'assistance technique et études de marché.

- 3 - Renforcement des capacités des associations professionnelles et mise en réseau avec les homologues européens (Asia-Invest Alliance, Asia-Invest Forum).

<http://ec.europa.eu/comm/europeaid/projects/asia-invest/html2002/main.htm>

Ubifrance : <http://www.ubifrance.com>

ETP - Executive Training Program

Programme de formation de cadres au Japon et en Corée

Le but du programme ETP est d'aider les cadres d'entreprises européennes à aborder les marchés japonais et coréen.

Le programme de formation, qui se déroule dans le pays concerné, est une combinaison de cours de langue, de séminaires sur l'environnement des entreprises et d'expérience professionnelle personnelle dans des entreprises locales.

Toute entreprise de l'UE qui exerce des activités au Japon ou en Corée, qui exporte vers ces pays ou qui, à leur égard, poursuit une stratégie d'exportation ou d'investissement manifeste et vérifiable peut faire acte de candidature pour le programme (50 % des participants sont des PME).

<http://www.etp.org>

Gateway to Japan

Le programme " Passerelle pour le Japon " soutient l'introduction de produits européens sur le marché japonais et s'adresse spécifiquement aux PME dans huit secteurs d'activité communautaires (matériaux de construction, équipement de la santé, technologies de l'information et de la communication, équipement de la maison, créateurs de mode pour la femme, technologies de l'environnement, équipement de la vie de plein air, et alimentation et boissons) qui présentent un potentiel élevé au Japon.

Ce programme propose une aide logistique et financière aux entreprises sélectionnées :

Aide logistique :

- séminaire sur l'approche socio-culturelle du marché japonais, animé par des spécialistes
- informations sectorielles
- étude de marché sur les secteurs concernés
- réunion de préparation et de formation à l'approche du marché japonais
- programme de rendez – vous individuel, etc.

Aide financière :

- forfait de 1.200 euros pour les frais d'hébergement (si l'entreprise séjourne dans l'hôtel retenu au moins 6 nuits)
- participation aux frais d'une prestation individuelle (80 % du coût, plafonné à 2.000 euros)

En 2007, six événements Gateway to Japan se dérouleront à Tokyo dans les secteurs suivants : technologies de l'information, mode, environnement, équipement de la maison et santé, matériaux de construction.

<http://www.gatewaytojapan.org/index.jsp>

AUDIOVISUEL ET MEDIAS

MEDIA 2007-2013

Budget : 1,05 Md€

L'action communautaire se concentre tout particulièrement sur :

- (a) l'encouragement à la création dans le secteur audiovisuel ainsi qu'à la connaissance et à la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel européen ;
- (b) le renforcement de la structure productive du secteur européen de l'audiovisuel, en particulier des PME ;
- (c) la réduction, au sein du marché audiovisuel européen, des déséquilibres entre les pays à forte capacité de production et les pays ou régions à faible capacité de production audiovisuelle et/ou à aire géographique et linguistique restreinte ;
- (d) l'accompagnement des évolutions du marché en matière de numérisation.

http://europa.eu.int/comm/avpolicy/media/index_fr.html

eContentplus (2005-2008)

Budget : 149 M€

Le programme a pour objectif d'atténuer la fragmentation du marché du contenu numérique européen et d'améliorer l'accessibilité et la facilité d'utilisation dans trois domaines : les informations géographiques, les contenus éducatifs et les bibliothèques numériques.

http://europa.eu.int/information_society/activities/econtentplus/index_en.htm

EDUCATION ET FORMATION

Lifelong Learning

Budget : environ 13 Mds€

Le nouveau programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie comprend des programmes sectoriels relatifs à l'enseignement scolaire (Comenius), à l'enseignement supérieur (Erasmus), à la formation professionnelle (Leonardo da Vinci) et à l'éducation des adultes (Grundtvig) et est complété par des mesures transversales ainsi qu'un programme Jean Monnet axé sur l'intégration européenne.

Le programme a pour objectif de contribuer, par l'éducation et la formation tout au long de la vie, au développement de la Communauté en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et meilleurs et une cohésion sociale accrue. Il vise à favoriser les interactions, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de la Communauté, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale.

http://ec.europa.eu/education/programmes/newprog/index_fr.html

Appels à projets :

http://ec.europa.eu/education/programmes/calls/callg_en.html



Directeur de la Publication : Virginie Goupy

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord de l'auteur-éditeur, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1er de l'article 40) et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

L'éditeur ne peut-être tenu responsable d'omissions ou d'erreurs fortuites qui pourraient être contenues dans cet ouvrage.

Avertissement : Cette édition, bien que recensant le plus grand nombre de contacts utiles pour les entrepreneurs, ne prétend pas être exhaustive

Crédits photo : remerciements à Louise Alix

Imprimé en Belgique

3è trimestre 2006

ISBN 2-9600530-1-X